

**Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville**

**Contrat de Ville**

**REF : CDV2009001**

**Signataire : TM**

**OBJET :Approbation de l'avenant simplifié N°2 à la convention partenariale de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier Cristino Garcia-Landy**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention partenariale de mise en œuvre pour le projet de rénovation urbaine de Cristino Garcia Landy, signée avec l'ANRU le 22 novembre 2007,

**Considérant** le programme retenu par l'ANRU lors de son comité d'engagement du 2 mars pour les opérations de renouvellement urbain de la Seine-Saint-Denis pouvant bénéficier de subventions complémentaires dans le cadre du plan de relance 2009,

**Considérant** que le financement de surcoût du Centre Roser du projet de rénovation urbaine Cristino Garcia Landy a été retenu dans ladite programmation,

**Considérant** qu'il est nécessaire de signer un avenant à la convention ANRU du projet de renouvellement urbain Cristino Garcia Landy afin d'entériner la possibilité pour la ville d'Aubervilliers de percevoir les subventions complémentaires de l'ANRU dans la cadre du plan de relance pour l'opération de restructuration du centre Roser (1<sup>ère</sup> tranche)

**DELIBERE :**

**Article 1er :** Approuve l'avenant simplifié N°2 à la convention partenariale de mise en œuvre pour le projet de rénovation urbaine Cristino Garcia Landy

**Article 2 :** Autorise le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces devant y être annexées.

Le Maire